



www.switch-compétences.com

Dans les faits, pour un organisme de formation, cette procédure à un double objectif :

- Valider en amont l'admission d'un stagiaire : prérequis, compétences, moyens de suivre la formation...
- Fournir au(x) formateur(s) des informations sur les futurs stagiaires en vue de leur permettre d'adapter leurs méthodes pédagogiques, techniques d'animation, contenus...

Le référentiel laisse libre les organismes de formation de lancer la procédure de positionnement soit lors de la phase d'admission soit lors de l'entrée en formation.

Nous recommandons de faire cette étape en deux temps et ce notamment pour les formations longues :

- Un positionnement lors de la phase d'admission en vue de valider l'adéquation du candidat avec la formation.
- Un positionnement lors de l'entrée en formation en face à face avec le(s) formateur(s) visant à connaître les candidats aux regards de leurs motivations, profils d'apprentissage...

Exemple : une procédure de positionnement en 2 temps.

